

**PINGUELY-HAULOTTE Comptes consolidés au 30/06/2003****BILAN ACTIF**

En milliers d'euros

	Note	30/06/2003	31/12/2002
. Immobilisations incorporelles	3	1 094	1 232
. Immobilisations corporelles	4	17 267	16 521
. Immobilisations financières	5	1 518	1 226
<b>Actif immobilisé</b>		<b>19 879</b>	<b>18 979</b>
. Stocks et en-cours	6/8	73 998	69 074
. Clients et comptes rattachés	7/8	79 538	89 669
. Autres créances et comptes de régularisation	9/10	11 632	19 777
. Actifs d'impôts différés	11	6 688	6 853
. Valeurs mobilières de placement	12	40 148	46 051
. Disponibilités		19 393	12 580
<b>Actif circulant</b>		<b>231 397</b>	<b>244 004</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>251 276</b>	<b>262 983</b>

**BILAN PASSIF**

En milliers d'euros

	Note	30/06/2003	31/12/2002
. Capital		4 439	4 439
Primes d'emission		88 861	88 861
Réserves et résultat consolidés		66 164	68 395
Autres		(1 091)	(799)
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>13</b>	<b>158 373</b>	<b>160 896</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>14</b>	<b>232</b>	<b>178</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>15</b>	<b>7 090</b>	<b>7 361</b>
. Emprunts & dettes financières	<b>16/18</b>	13 314	12 766
. Fournisseurs & cptes rattachés	<b>18</b>	55 107	60 147
. Autres dettes	<b>17/18</b>	17 160	21 635
<b>Dettes</b>		<b>85 581</b>	<b>94 548</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>251 276</b>	<b>262 983</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

En milliers d'euros

	Note	30/06/2003	31/12/2002	30/06/2002
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>19</b>	<b>109 462</b>	<b>200 636</b>	<b>97 409</b>
Autres produits d'exploitation	20	14 919	45 116	14 799
Achats consommés	21	92 331	190 657	85 745
Charges de personnel	22	14 146	24 396	12 210
Autres charges d'exploitation		5	369	36
Impôts et taxes		986	1 788	972
Dotations aux amortissements et provisions	23	9 852	10 595	6 979
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>7 061</b>	<b>17 947</b>	<b>6 266</b>
Résultat financier	24	(695)	(592)	936
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>		<b>6 366</b>	<b>17 355</b>	<b>7 202</b>
Résultat exceptionnel	25	(357)	(889)	(570)
Impôts sur les bénéfices	26	2 073	5 001	2 378
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>3 936</b>	<b>11 465</b>	<b>4 254</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			11	11
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>3 936</b>	<b>11 454</b>	<b>4 243</b>
Intérêts minoritaires		53	72	42
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>3 883</b>	<b>11 382</b>	<b>4 201</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>0,11</b>	<b>0,33</b>	<b>0,12</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		<b>0,11</b>	<b>0,33</b>	<b>0,12</b>

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE**

En milliers d'euros

	Note	30/06/2003	31/12/2002
Résultat net des sociétés intégrées		3 936	11 465
- Amortissements & provisions		1 774	1 457
- Variation des impôts différés		(299)	(678)
- Plus values de cession, nettes d'impôt		(55)	9
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>5 356</b>	<b>12 253</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	29	4 103	12 724
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>9 459</b>	<b>24 977</b>
Acquisitions d'immobilisations :	30	(2 669)	(5 110)
Cessions d'immobilisation, nettes d'impôt		114	158
Variation dettes sur immobilisations		(343)	405
Incidence des variations de périmètre	31		11
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>(2 898)</b>	<b>(4 536)</b>
Emissions d'emprunts			292
Remboursements d'emprunts		(1 445)	(865)
Augmentations de capital en numéraire			
Mouvements sur actions propres			(754)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(6 147)	(2 732)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>(7 592)</b>	<b>(4 059)</b>
Incidence des variations de cours de devises		(7)	(31)
<b>Variations de trésorerie</b>		<b>(1 038)</b>	<b>16 351</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	32	<b>58 114</b>	<b>41 763</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	32	<b>57 076</b>	<b>58 114</b>

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**  
**au 30 juin 2003**  
(tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros)

**1) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Pinguely Haulotte S.A a signé un protocole pour l'acquisition de la totalité des actions de la société LEV (société française intervenant sur le marché de la location de nacelles). Cette acquisition sera finalisée après l'obtention de l'accord des autorités françaises de régulation de la concurrence. La société LEV réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 23 000 milliers d'euros.

Au cours du second semestre 2003, Pinguely Haulotte S.A a annoncé la fermeture de son site de production de Chambéry. Les coûts de cette fermeture, qui devrait être effective avant la fin de l'année 2003 sont estimés à environ 2500 milliers d'euros. Conformément au Règlement CRC n° 2000-09 sur les passifs, les coûts de restructuration n'ont pas été provisionnés au 30 Juin 2003.

**2) METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers du Groupe sont établis en conformité avec les "nouvelles règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés" approuvées par arrêté du 29 Juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les états financiers reflètent les hypothèses et estimations retenues par le Groupe. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent différer de ces estimations et hypothèses.

**Périmètre de consolidation**

Les sociétés significatives dans lesquelles Pinguely Haulotte S.A dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés significatives dans lesquelles Pinguely Haulotte S.A exerce directement ou indirectement une influence notable sont mise en équivalence. Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Certaines sociétés ayant un caractère non significatif ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 30 juin 2003 est la suivante:

Entités	SIREN	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
PINGUELY-HAULOTTE S.A.	332 822 485	France	Mère	
HAULOTTE FRANCE. S.A.R.L.	344 498 274	France	99,99%	Intégration globale
ABM INDUSTRIES S.A	414 429 647	France	100%	Intégration globale
TELESCOPELLE S.A	413 096 728	France	100%	Intégration globale
HAULOTTE HUBARBEITSBUHNEN GmbH		Allemagne	99%	Intégration globale
HAULOTTE UK Ltd		Angleterre	100%	Intégration globale
HAULOTTE ITALIA S.r.l.		Italie	99%	Intégration globale
HAULOTTE AUSTRALIA Pty Ltd		Australie	100%	Intégration globale
HAULOTTE IBERICA S.L		Espagne	98,71%	Intégration globale
HAULOTTE NETHERLANDS B.V		Pays-Bas	100%	Intégration globale
HAULOTTE US Inc		Etats Unis	100%	Intégration globale
HAULOTTE SCANDINAVIA AB		Suède	100%	Intégration globale
HAULOTTE Portugal		Portugal	98,71%	Intégration globale
HAULOTTE Do Brazil Ltda		Brésil	99,98%	Intégration globale
FARESIN HAULOTTE Spa		Italie	40%	Intégration proportionnelle

## Variation de périmètre

Aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours du premier semestre 2003.

## Traitement des comptes et transactions intercompagnies

Les comptes et transactions, d'importance significative, entre les Sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

## Méthode de conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est à dire dans la devise qui est significative de l'activité concernée. Il s'agit le plus souvent de la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères sont convertis selon les règles suivantes :

- conversion du bilan au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- conversion du compte de résultat et du résultat au cours de change moyen de l'exercice (moyenne des 12 taux mensuels) ;
- les écarts de conversion constatés sont portés dans les capitaux propres et ventilés entre la part du groupe et la part des minoritaires

## Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction.

A la date de clôture de l'exercice, les créances et les dettes n'ayant pas fait l'objet d'une couverture sont converties au taux de clôture

Les différences d'évaluation dégagées sont comptabilisées dans le résultat de la période.

Les créances faisant l'objet d'une couverture de change sont converties au taux de couverture.

## Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée normale d'utilisation estimée suivante:

Frais d'établissement	5 ans
Brevets	11 ans
Ecart d'acquisition	5 ans
Constructions	20 ans
Agencements, aménagements	5 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations	2 à 10 ans

Les immobilisations financées par crédit-bail sont inscrites à l'actif du bilan comme si elles avaient été financées par emprunt, et amorties selon les mêmes règles que ci-dessus.

## Financement hors bilan: crédit bail adossé

Une partie des ventes de nacelles du Groupe est faite à des sociétés de financement, qui ensuite les louent au Groupe. Le Groupe reloue ensuite les nacelles à ses clients. La vente est comptabilisée lorsque la machine est vendue à la société de financement. Les produits des locations sont comptabilisés dans les rubriques "production vendue de services France" et "production vendue de services Export" (voir note 19).

Ces contrats de crédit bail adossé ne font pas l'objet d'un retraitement pour l'établissement des comptes consolidés.

Cette méthode de comptabilisation conduit en comptabiliser en chiffre d'affaires à la fois les produits des ventes des nacelles aux sociétés de financement et les produits des locations de ces mêmes nacelles aux clients finaux.

## Stocks et en-cours

Les matières et fournitures sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les produits finis et en-cours sont évalués à leur coût de production.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

## Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non-recouvrement appréciés au cas par cas.

## Engagements de retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite font l'objet d'une provision calculée en fonction de la probabilité de chacun d'être encore dans l'entreprise à la date de son départ prévu, et actualisée à la date de clôture au taux de 3%.

### **Provision pour garantie**

Le groupe accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques.

### **Frais de recherche et développement**

Tous les frais d'études et de recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **Actions propres**

Les titres de Pinguely Haulotte S.A acquis dans le cadre du programme de rachat par le Groupe sont portés en diminution des capitaux propres consolidés.

### **Politique de comptabilisation des ventes**

Les ventes sont généralement comptabilisées lors de l'expédition des produits aux clients.

Dans certains cas pour lesquels les clients viennent eux même retirer leurs produits sans en attendre la livraison, la vente est constatée lors de la signification de la mise à disposition et non lors du retrait effectif du produit. De même, lorsque les clients demandent à être livrés mais ne fournissent pas immédiatement les informations nécessaires à la correcte livraison, les ventes sont comptabilisées dès que les machines sont prêtes pour l'expédition. Dans tous ces cas de figure, les ventes sont comptabilisées lors de la mise à disposition des clients, mais après l'obtention d'assurances suffisantes quant au règlement prévu contractuellement.

De plus, conformément aux pratiques du secteur, le Groupe fournit à certaines sociétés de financement une garantie de reprise des produits à une valeur résiduelle en relation avec leur contrat de financement. Le Groupe revend ensuite ces machines d'occasion au client immédiatement après leurs rachats. Cette garantie est mentionnée en engagements donnés (voir note 34).

D'après l'expérience du Groupe dans les cas où il a dû honorer son engagement de rachat, il n'a subi aucune perte lors de ce type d'opération.

Les ventes de nacelles livrées à l'étranger mais facturées à un organisme de financement français sont classées en "Production vendue de biens Export".

### **Impôts sur les bénéfices**

Les effets de la fiscalité différée, qui résulte des décalages temporaires existant entre la constatation comptable d'une charge ou d'un produit et sa prise en compte dans le résultat fiscal, sont enregistrés selon la méthode du report variable.

## Résultat courant et résultat exceptionnel

Les charges et produits non récurrents sont classés en résultat exceptionnel lorsque leur montant est significatif.

## Résultats par action

Leur calcul repose sur les termes de l'avis n°27 de l'Ordre des Experts Comptables selon la méthode dite du rachat d'actions.

Le résultat net de base par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat de l'exercice revenant à Pinguely Haulotte S.A et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de ce même exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de l'effet des options d'achat et de souscription d'actions détenues par les salariés de la société.

A la clôture de l'exercice, il existe 346 500 options de souscriptions d'actions attribuées aux salariés de la Société,

- 171 250 options ayant une date d'exercice du 26/07/2005 au 25/10/2005

- 175 250 options ayant une date d'exercice du 02/07/2006 au 02/07/2009.

158 050 options ayant une date d'exercice du 08/07/2007 au 08/07/2010 ont été attribuées aux salariés après la clôture par le Conseil d'Administration du 8 juillet 2003.

# **RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL CONSOLIDE**

## **COMMENTAIRES SUR LES DONNEES CHIFFREES CONSOLIDEES**

### **Chiffre d'affaires consolidé**

Le chiffre d'affaires du semestre écoulé s'est élevé à 109,5 millions d'euros, contre 97,4 millions d'euros au premier semestre de l'année précédente, soit une progression de 12,4%.

Les exportations, retraitées des ventes à l'étranger financées en France, ont représenté 85.5% des ventes du premier semestre 2003 contre 74,7% au premier semestre de l'exercice précédent.

### **Résultats consolidés**

Le résultat d'exploitation est de 7.1 millions d'euros, soit 6.5% du chiffre d'affaires, contre 6.3 millions d'euros au 30 juin 2002.

Le résultat financier et le résultat exceptionnel restent peu significatifs.

Après comptabilisation d'une charge d'impôt sur les résultat de 2.1 millions d'euros, le résultat net part du groupe s'élève à 3,9 millions d'euros, soit 3,6% du chiffre d'affaires.

## **EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE DU GROUPE PENDANT L'EXERCICE**

Dans un climat marqué par la morosité économique internationale, le Groupe n'attend pas d'amélioration significative de ses activité au cours de l'année 2003.

Par ailleurs, Pinguely Haulotte a signé un protocole pour l'acquisition de la totalité des actions de la société LEV (société française intervenant sur le marché de la location de nacelles). Cette acquisition sera finalisée après l'obtention de l'accord des autorités françaises de régulation de la concurrence. Cette acquisition permettra au groupe Pinguely Haulotte de mieux accompagner les évolutions technologiques et réglementaires des matériels grâce à une plus grande proximité avec les utilisateurs finaux.

**PINGUELY-HAULOTTE SA**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'EXAMEN LIMITE DES COMPTES  
SEMESTRIELS CONSOLIDES  
AU 30 JUIN 2003**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**20, rue Garibaldi**  
**69451 LYON CEDEX 06**

**Jean-Pierre Gramet**  
**4, avenue Hoche**  
**75008 PARIS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN LIMITE  
DES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES  
AU 30 JUIN 2003**

Aux actionnaires  
**Pinguely-Haulotte SA**  
L'Horme

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L.232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et des résultats présentés sous la forme des comptes semestriels consolidés de la société Pinguely-Haulotte SA, établis en milliers d'euros, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 30 juin 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Pinguely-Haulotte SA  
Rapport des commissaires aux comptes sur l'examen limité  
des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2003  
Page 2

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Lyon, Paris, le 22 octobre 2003  
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Guéguen

Jean-Pierre Gramet